

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 Juin 2023

Date de convocation : 06/06/2023

Date d'affichage : 06/06/2023

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 11

Votants : 11

Absents : 4

Dont absents excusés : 4

Ayant donné un pouvoir : 0

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un juin à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique MACÉ, maire.

Etaient présents : MOISSON Patrick, LEBORGNE Martine, TOURMENTE Moise, CAMAILLE Stéphanie, DEVAUX Robert, EFFOSSE Hélène, LEFEBVRE Arnaud, MACE Dominique, DELLIER Anthony, ANQUETIL Stephanie, SOUDAIS Chantal,

Etaient absents excusés : LECOURT Sophie, REINOLD David, LAMY Eric, LECOUTEUX Anne-Marie

Etaient absents : 0

Monsieur DEVAUX Robert a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

44 - Délibération pour le classement de la voirie communale

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 23 février 2022 il a été procédé au classement dans la voirie communale d'une section du chemin rural n°25 comprise entre la VC n°6 (impasse de la Bideauderie) et la VC n°2 (Allée du Château), section d'une longueur de 220 m et classée VC n°25.

En contrepartie, par délibération en date du 12 avril 2023 et après enquête publique, il a été procédé au déclassement de la courte section sans issue de la VC n°6 située au droit des Etablissement AMS, d'une longueur de 80 m, en vue de son aliénation et de sa vente.

A l'issue de ces 2 opérations de classement / déclassement, la longueur totale de la voirie communale d'AUZEBOSC est portée de 11 353 m à 11 493 m.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la carte et le tableau de classement tenant compte de ces modifications.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, approuve la nouvelle carte et le nouveau tableau de classement de la voirie communale d'AUZEBOSC.

Pour copie certifiée conforme aux délibérations et rendue exécutoire sous la responsabilité du Maire.

Le secrétaire de séance, DEVAUX Robert



Le Maire, MACE Dominique

